

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

Nombre de conseillers	Convocation	Votes
- En exercice : 13 - Quorum : 7 - Présents : 10 - Représentés : 2 - Ayant pris part à la délibération : 11	Date d'envoi : 12/05/2026 Date d'affichage : 12/05/2026 Séance en date du : 19/05/2026 Heure : 14h00	- Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Numéro de délibération : 4		
Objet : Vote du compte administratif 2025		
Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Saint-Genis-des-Fontaines, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROYO, président.		
Présent.es : - M. Jean-Claude ROYO, président - M ^{me} Catherine JEAN BRUNEL, M ^{me} Annick GAYTON, M ^{me} Martine PICAUD et M ^{me} Nathalie REGOND PLANAS, membres élus - M ^{me} Josette ABEILLAN, M ^{me} Marie-Ange BADIE, M. Christian COUSSON, M ^{me} Marie FERRER et M ^{me} Danielle PLAUCHE GARCIA, membres nommés		
Absent.es : M ^{me} Cécile RIBOT, M ^{me} Sandrine BÉNAIGES et M ^{me} Cristine BRUNEL		
Procurations : M ^{me} Cécile RIBOT à M ^{me} Annick GAYTON, M ^{me} Sandrine BÉNAIGES à M ^{me} Catherine JEAN BRUNEL		
Secrétaire de séance : M ^{me} Annick GAYTON		

Madame la Vice-présidente,

Rappelle que le compte administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Propose au Conseil d'administration d'approuver ledit compte pour l'exercice 2025 qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		24 234.89€		
Opérations de l'exercice	13 930.37€	23 071.03€		
Résultat de l'exercice		9 140.66€		
Restes à réaliser	***	***		
Résultat définitif		33 375.55€		

Propose au Conseil d'administration de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2025.

Monsieur Jean-Claude ROYO, Président, quitte ensuite provisoirement la salle.

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré ;

Approuve et contresigne le compte administratif de l'exercice 2025.

Monsieur le Président, après la tenue de ce vote, regagne la salle.



Le Président, Jean-Claude ROYO

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier.